

# TRIBUNE



PB-PP | B-00802  
BELGIE(N)-BELGIQUE

MAI  
2017

**CGSP**

**FGTB Services Publics**

**AMiO**



73<sup>e</sup> année - n°5 - mai 2017 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour: CGSP place Fontainas, 9/111 1000 Bruxelles

# 1<sup>er</sup> MAI

## Un monde de paix et de justice

DOSSIER P. 4



### ÉDITO

Il faut apprendre  
de nos erreurs !

P. 3



### SÉCURITÉ SOCIALE

Ceci n'est  
pas un trou !

P. 7



### AMiO

SPF Intérieur • Centres  
d'appels d'urgence :  
pas des robots !

P.11

## Permanences fiscales

### Exercice d'imposition 2017 – Revenus 2016

Dans un souci d'efficacité, veuillez vous munir de tous les documents nécessaires tels que :

- la carte d'identité et du code PIN ;
- le carnet syndical en règle de cotisations ;
- la déclaration et avertissement extrait de rôle de l'année précédente ;
- l'avertissement extrait de rôle du précompte immobilier (revenu cadastral) ;
- les fiches de salaire et/ou pension, mutuelle, chômage ;
- attestation assurance-vie, épargne-pension, ALE, titres services, libéralité ;
- prêt hypothécaire ;
- les congés payés ;
- impôts des personnes physiques (IPP) de la commune du domicile ;
- preuves des déductions diverses (rente alimentaire, économie d'énergie...) ;
- composition de ménage, handicap + 66 % ;
- si contexte particulier, joindre les pièces y afférant.

Ce service est entièrement gratuit.

## Interrégionale de Bruxelles



Les permanences fiscales pour les affiliés de l'Interrégionale de Bruxelles, rue du Congrès, 17-19 – 1<sup>er</sup> étage - salle B se dérouleront les :

- mercredi 7 juin de 8h30 à 12h30,
- mercredi 14 juin de 13h30 à 16h,
- jeudi 15 juin de 8h30 à 12h30.

(Attention : clôture des entrées 30 minutes avant l'heure de fermeture !)

## Namur

Les camarades du secteur « AMiO - Ministères et Administrations », sous-secteur SPF « Finances » de la régionale de Namur se tiendront à la disposition des affiliés actifs et pensionnés, afin de les aider à rédiger leur déclaration d'impôt.

Les mercredis 17 et 31 mai - 7 et 21 juin 2017

- de 9h à 12h
- à la CGSP, rue de l'Armée Grouchy, 41

Uniquement sur rendez-vous au 081/72 91 70 (le matin)

## DANS NOS RÉGIONALES

### Huy

#### Soirée débat

#### Fraude et évasion fiscales

Soirée débat exceptionnelle **le 15 mai 2017 à 20h**, rue du Neufmoustier, 8 à Huy en présence de « lanceurs d'alerte » qui, chacun à leur niveau, combattent ces fléaux que sont la fraude et l'évasion fiscales.

Présences confirmées :

- Alain Lallemand, Journaliste au « Soir » et membre de *l'International Consortium of Investigative Journalists*,
- Michel Claise, Juge d'instruction spécialisé dans les matières financières,
- Ahmed Laaouej, Député fédéral PS et membre de la Commission d'enquête Panama Papers et,
- Manuella Cadelli, Présidente de l'Association syndicale des Magistrats.

## VERVIERS

# RESISTANCE

Du 5 mai au 9 juin 2017



Créer, c'est résister. Résister, c'est créer.

Festival-de-Résistance



## Il faut apprendre de nos erreurs !

Augmentation du prix des médicaments, détricotage de la sécu, démantèlement des services publics, pression sur les salaires...

Chaque jour, ce gouvernement nous donne des raisons d'être en colère, des raisons de nous battre.

Les stratégies à mettre en place sont multiples.

À court terme, il nous faut freiner ou stopper certaines propositions sans perdre de vue la possibilité de pousser ce gouvernement à sa chute.

À plus long terme, et s'il devait aller au bout de la législature, il nous faut jeter les bases d'une autre coalition gouvernementale. Une coalition qui serait portée par une envie de changement radical, car il ne suffira pas de changer les partis au pouvoir, il faudra changer les politiques menées. Oser, le renforcement de la progressivité de l'impôt, l'augmentation des salaires, arrêter la chasse aux chômeurs et aux malades, étendre le champ de la Sécurité sociale et des services publics, en finir avec des politiques racistes et discriminatoires... Nous ne nous contenterons pas d'une coalition de « gauche », nous exigerons des politiques de GAUCHE !

Pourtant depuis 2015, la FGTB peine à reconstruire un véritable plan d'actions cohérent et structuré. Les raisons sont multiples mais une des plus importantes est l'arrêt brutal de la mobilisation de masse construite dès la mise en place de ce gouvernement. Cet arrêt du plan d'actions, s'il s'explique par l'illusion qu'il a fait naître d'une possible ouverture des négociations avec le Gouvernement Michel, a déçu et découragé de nombreux militants. Déception et découragement accentués par l'absence de résultats.

Il faut constater qu'il s'agissait d'une erreur stratégique.

Les « plans » d'actions qui se sont succédés n'ont plus jamais été, dans les objectifs fixés et dans la mobilisation, à la hauteur de ce qui a été réalisé en 2014.

Les tentatives pour relancer la contestation, dont la plus significative est celle de l'IRW-CGSP du printemps 2016, se sont heurtées à un manque de solidarité flagrant.

Mais, il est trop facile de réécrire l'histoire après coup. Trop facile de prendre prétexte d'un échec pour ne plus rien faire, pour baisser les bras.

Si nous pouvons accepter les défaites (qui sont une des conséquences possibles de la lutte), jamais nous ne nous habituerons au défaitisme. Le défaitisme, c'est la résignation, le refus d'agir !

À nous, instruits de nos erreurs passées de (re)construire un mouvement fort et cohérent. Pour cela il nous faut réfléchir aux moyens à mettre en œuvre, il nous faut étudier toutes les possibilités et « oser sortir du cadre ». Il nous faudra être ingénieux et inventifs !

À nous d'ouvrir le champ des possibles ! Ne succombons pas aux sirènes qui disent « c'est impossible ! », « on n'y arrivera pas », « cela ne servira à rien ! ».

N'écoutons pas les déçus, les aigris mais tentons par notre volonté, notre courage, notre optimisme de les ramener auprès de nous. De resserrer les rangs, de faire fi de nos différences pour mettre en avant ce qui nous rassemble.

« Volonté, courage et unité » tel devrait être la devise de ce Premier Mai !

Patrick Lebrun  
*Secrétaire général de l'IRW-CGSP*

Laurent Pirnay  
*Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP*

## Allocation universelle : cheval de Troie du démantèlement de la sécurité sociale ?

**Allocation universelle ; revenu de base ; salaire à vie ; ... L'idée est en vogue. Elle revient au-devant de la scène politico-médiatique lors de chaque situation de crise que traversent cycliquement et inévitablement nos sociétés capitalistes depuis le début du XXe siècle.**

### De quoi s'agit-il ?

Comme le dit Mateo Alaluf, sociologue et auteur du livre « *Allocation universelle, nouveau label de précarité* » et co-directeur de l'ouvrage collectif « *Contre l'allocation universelle* », « *il y a autant de versions d'allocation universelle que de personnes qui en sont les promotrices. Elles diffèrent principalement par leur degré d'inconditionnalité, leur montant, leur degré de substitution à la sécurité sociale et leur modalité de financement* »<sup>1</sup>. Alaluf propose de se référer, pour le cas de la Belgique, à la définition de Vanderborgh et de Van Parijs : « *un revenu versé par une communauté politique à tous ses membres, sur base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence de contrepartie* ».<sup>2</sup> « *Ce revenu remplacerait totalement ou partiellement les prestations sociales : revenu d'intégration, allocations de chômage, d'invalidité, assurance maladie, pensions, allocations familiales...* ».<sup>3</sup>

Toujours selon ses promoteurs, l'allocation universelle constituerait une solution pour diminuer le *coût du travail* et favoriser la création d'emplois en rehaussant le niveau de compétitivité, tout en garantissant une base de revenu garantie pour tous-tes.

### Qui la promeut ?

L'allocation universelle trouve des défenseurs tant à droite qu'à gauche de l'échiquier politique.

L'argumentaire libéral est cohérent avec une ligne politique axée sur une dimi-

nution du rôle clé de l'État -en tant que redistributeur des richesses à travers la sécurité sociale et les services publics au profit d'une plus grande marge de manœuvre accordée au marché et à l'initiative individuelle.

Ainsi, l'allocation universelle permettrait aux employeurs de diminuer les montants des salaires consacrés aux cotisations sociales, voire de considérer que l'allocation constitue déjà une sorte de salaire qui pourrait dès lors être déduit du salaire net. L'État se verrait, par la même occasion, désinvesti de son rôle redistributif qui, basé sur le principe d'égalité et de solidarité, permet que chacun puisse bénéficier du « pot commun » de la sécurité sociale selon ses besoins, tout en y contribuant selon ses moyens.

Le gain ainsi obtenu par l'employeur sur la marge salariale serait favorable, selon la doxa libérale dans laquelle nous baignons, à une hausse de la compétitivité et, par effet de « ruissellement », à la croissance et à la création d'emplois. Il est cependant avéré depuis longtemps que des gains accrus pour une entreprise ne favorisent généralement que les dividendes des actionnaires, et non la création d'emplois décents.

L'allocation universelle transforme le principe de solidarité en charité, et celui d'égalité en mal nommée « égalité des chances » : tout le monde a droit à un revenu minimal, mais à chacun(e) de se débrouiller individuellement pour faire face aux aléas de l'existence.

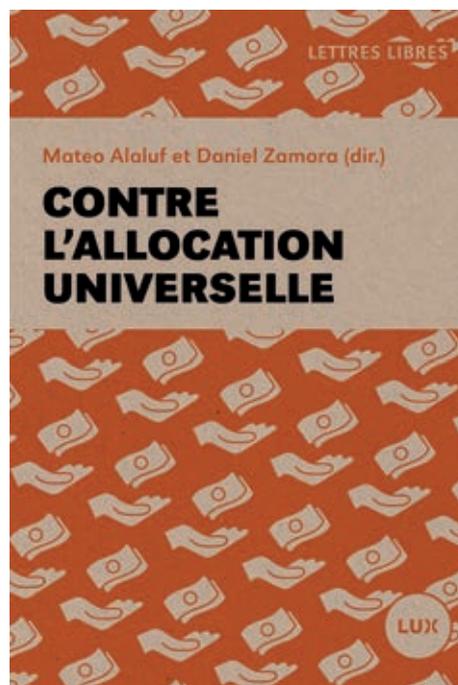
Cette proposition s'accompagne souvent de celle d'une « flat tax », à savoir d'un impôt unique pour tout le monde, quels que soient les niveaux de revenus.

S'il est assez logique d'imaginer que la droite est favorable à un rétrécissement maximal de toute intervention étatique redistributive, il est par contre plus surprenant de constater que certaines personnalités de gauche défendent également cette idée d'un revenu universel garanti sans en percevoir les dangers.

Leurs arguments se basent davantage sur le constat d'un effritement de la sécurité sociale, filet dans lequel les mailles sont de plus en plus larges et de moins en moins protectrices, et sur l'aspect psychologique que représente le fait de pouvoir disposer d'un revenu garanti sans avoir à le justifier devant qui que ce soit (contrôles ONEM, Inami, etc.).

Ce qui différencierait l'allocation universelle « de gauche » de celle de droite serait d'une part, le montant de celle-ci, qui devrait être suffisamment élevé pour ne pas enclencher un nivellement vers le bas et la précarisation accrue d'une grande partie de la

**L'allocation universelle transforme le principe de solidarité en charité, et celui d'égalité en « égalité des chances »**





population, et d'autre part, le maintien consécutif de la protection sociale (sécurité sociale et services publics).

### Pourquoi s'en méfier ?

Cette dernière hypothèse ne tient cependant pas la route. Car l'allocation universelle ne pourrait être qu'un revenu de transfert, autrement dit un revenu issu de la fiscalité (impôts, cotisations sociales), et en ce sens, plus le montant de l'allocation est élevé, plus son financement tarirait par ailleurs le « pot commun » fiscal consacré actuellement aux prestations sociales.

Par ailleurs, à partir du moment où les travailleurs disposent déjà d'un revenu, l'employeur sera tenté de diminuer les salaires (une autre manière d'assécher la sécurité sociale). Cette

proposition risque par conséquent de tirer les salaires encore plus vers le bas, l'allocation universelle se muant en une nouvelle sorte de subvention octroyée au patron.

« Le paradoxe consiste donc soit à prôner une allocation universelle d'un montant élevé dont la faisabilité implique la mise en cause de la sécurité sociale et des services publics et accepter de ce fait une régression sociale considérable ; soit se contenter

d'une allocation modeste qui pourrait se concilier en tout ou en partie avec le système de protection sociale. Dans ce dernier cas, le montant modeste de l'allocation nécessiterait pour vivre ou survivre de recourir à des emplois complémentaires condamnant ainsi les bénéficiaires à accepter des « petits boulots » précaires et peu rémunérés.

Au lieu de permettre à chacun de choisir entre occuper ou non un emploi et se consacrer à des activités dont on aurait choisi de définir, en toute autonomie, la finalité, les bénéficiaires d'une allocation

universelle seraient réduits à accepter n'importe quel travail à temps partiel. Un tel système [...] conduit à institutionnaliser la précarité. »<sup>4</sup>

Pour le dire autrement : l'allocation universelle conduit à confier les fonctions

collectives au marché. Les partisans de celle-ci parlent très peu des services publics mais nous pouvons aisément déduire de ce qui précède que leur marchandisation et privatisation seraient une conséquence logique de l'application de l'allocation universelle.

Les rares tentatives de mise en œuvre d'une telle initiative se sont d'ailleurs révélées infructueuses : l'exemple historique du « système de Speenhamland »,

explicité par Karl Polanyi dans *La Grande Transformation*, mis en œuvre en Grande-Bretagne entre 1795 et 1834, montre que le système a induit une précarisation accrue.

Et le tout récent test de cette mesure en Finlande via l'octroi de 560 € par mois à 2 000 chômeurs pendant deux ans s'avère être la concrétisation d'un objectif à peine voilé de la coalition de droite et extrême droite qui l'a mise en œuvre, à savoir avant tout une restriction drastique des dépenses publiques.

Derrière l'allocation universelle se cache un interventionnisme néolibéral visant à étendre la sphère marchande par la mise à l'encan des éléments constitutifs de l'État social. Renoncer à la lutte pour le maintien et l'extension de l'État social traduirait une capitulation qui masque son impuissance derrière la prétendue nouveauté de la proposition.

1. Alex Anfruns, « L'allocation universelle, une voie rapide vers la précarité », Investig'Action, février 2017

2. Yannick Vandenberghe et Philippe Van Parijs, *L'allocation universelle*, 2005

3. Mateo Alaluf cité par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE), « L'allocation universelle, miroir aux alouettes ? », in Ensemble, décembre 2015

4. Alex Anfruns, op.cit.

## Quelles alternatives ?

### *Travailler moins pour travailler tous et vivre mieux*

Plutôt que de prôner une allocation universelle dont les conséquences en termes d'applicabilité mettront indubitablement à mal le financement de la sécurité sociale et des services publics, et qui par ailleurs ne solutionnera ni le chômage ni l'emploi précaire, il est grand temps de mettre en œuvre une mesure qui favorise réellement l'accès à l'emploi décent et l'amélioration de la qualité de vie pour toutes et tous : **la réduction collective du temps de travail sans perte de salaire et avec embauche compensatoire.**

L'efficacité de cette mesure a déjà été prouvée à de nombreuses reprises, et c'est à travers elle que l'on parviendra à l'émancipation et à l'abondance du travail salarié tout en ne remettant pas en cause la solidarité.<sup>5</sup>

### *Approfondir les droits de la sécurité sociale*

L'IRW-CGSP plaide depuis de nombreuses années pour un renforcement et un élargissement des droits à la sécurité sociale. Une Résolution du Congrès statutaire de 2008 rappelait déjà l'urgence de cette démarche, tant au niveau belge qu'au niveau européen.

Le Congrès insistait notamment sur le fait que le système public universel de sécurité sociale « *invente littéralement une autre façon de penser l'usage de l'argent qui va tout à fait à l'encontre des intérêts et des besoins du capitalisme : l'argent qui est retenu à la source du salaire de chaque salarié, la cotisation sociale, part immédiatement vers les caisses publiques de la sécurité sociale et est transformé instantanément en droit à ressources, en droit à revenu pour les salariés qui doivent en bénéficier. Aucune part de ces ressources n'est privatisable. [...]* C'est de nous seuls, par notre travail, qu'est issue la richesse qui permet de financer la vie en société. En conséquence, avec l'affaiblissement du prélèvement des cotisations [notamment à travers la mise en œuvre d'une allocation universelle], c'est notre force politique commune qui s'effrite.

*L'hémorragie de ce financement doit cesser : il faut au contraire l'amplifier pour assurer la poursuite de nouvelles conquêtes sociales.* »<sup>6</sup>

***Il est donc urgent, en ces temps où les politiques austéritaires tendent à ravager les conquêtes sociales pour lesquelles tant de générations de travailleurs ont lutté, de déplacer le curseur du débat, de quitter des yeux le miroir aux alouettes qu'est l'allocation universelle pour se concentrer sur ce qui est réellement susceptible de garantir la solidarité, l'égalité et la dignité, à savoir la réduction collective du temps de travail et le renforcement solide et durable de la sécurité sociale.***

## L'illusion de l'autonomie

**Pour Valérie Lootvoet, directrice de l'Université des Femmes<sup>7</sup>, les droits des femmes passent par des emplois et des salaires de qualité.**

*« L'allocation universelle est un outil qui sert l'intérêt des dominants. La situation sociale organisée par ces mêmes dominants crée un contexte où l'on fait sortir des dominés du système de Sécurité sociale (par l'exclusion ou le désinvestissement), précisément pour les empêcher de le réinvestir.*

*Au lieu donc de revendiquer par exemple l'individualisation des droits, on va se replier sur une communauté, sur son foyer, etc. Dans ce contexte, la perspective d'un revenu inconditionnel paraît séduisante. C'est une grande réussite du néolibéralisme d'avoir réussi à aveugler les personnes dominées socialement. Car c'est une illusion de croire que ce revenu donnerait de l'autonomie aux femmes qui s'en contenteraient.*

*En effet, un revenu socle n'éliminera pas la situation de pauvreté individuelle qu'elles vivent au regard des revenus de leur conjoint, ou au regard d'un salaire de qualité gagné par elles-mêmes. Elles resteraient donc dépendantes de leur conjoint. Il y a tout lieu de croire qu'un revenu inconditionnel, donc qui n'aurait même pas été promérité par des prestations passées, enfermerait plus encore les femmes dans ce piège. Cela dans un contexte où les femmes sont toujours gratifiées socialement dès qu'elles se "sacrifient" pour leur famille.*

*Rappelons enfin que la Belgique est en infraction avec la Directive 79/7/CEE sur l'Égalité de traitement entre hommes et femmes en matière de Sécurité sociale. Plutôt que de se réfugier dans la chimère de l'allocation universelle, il s'agit donc de réinvestir le combat pour une Sécurité sociale forte et juste, seul gage de solidarité, de redistribution et de répartition.*

*Cela passe par l'individualisation des droits, bien sûr, mais aussi par la création d'emplois dans les secteurs dont les femmes, comme les hommes d'ailleurs, ont besoin pour pouvoir s'investir dans le marché de l'emploi, les crèches étant bien entendu le premier exemple. Ce n'est en effet que par des emplois et des salaires de qualité que les femmes peuvent acquérir des revenus et des droits qui leur assureront une véritable autonomie. »*

Propos recueillis par Yves Martens dans le journal *Ensemble* n° 89 de décembre 2015 du Collectif Solidarité contre l'Exclusion (CSCE), asbl qui réunit des personnes (avec ou sans emploi), des associations et des acteurs syndicaux luttant pour construire des rapports de forces permettant le développement d'une société plus égalitaire et plus juste.

5. Voir à ce sujet la campagne du CEPAG, #4J, disponible sur <https://www.irwgcsp.be/reduction-collective-du-temps-de-travail-campagne-4j/>

6. Résolutions du Congrès statutaire de l'Interrégionale wallonne de la CGSP, 2008

7. Depuis 30 ans à Bruxelles, le projet de l'Université des Femmes vise la déconstruction d'un savoir dominant, à la fois bourgeois et patriarcal, fournissant une légitimité à d'injustifiables rapports sociaux de classe et de sexe.

# CECI N'EST PAS UN TROU !



## La Sécurité sociale expliquée à ma petite fille

*La Sécurité sociale, un brol d'assistés ?*

*La Sécu, cela coûte cher ?*

*En finir avec les idées reçues !!!*

### Mais, au fait, la Sécu c'est quoi ?

La sécurité sociale (Sécu), c'est une assurance pas comme les autres. Pas question ici d'enrichir les actionnaires d'une société privée ! La Sécu est une couverture sociale contre les risques de la vie : accidents, maladies, perte d'un emploi... C'est aussi la garantie d'un revenu après la vie active : la pension.

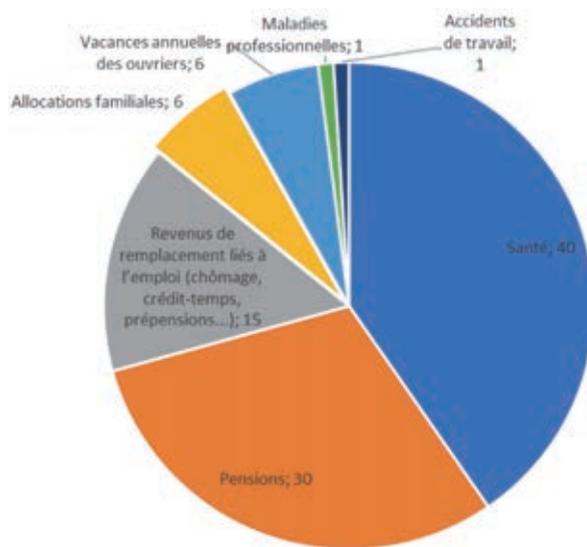
Tout le monde participe à son financement et elle est régie par un principe de base : la SOLIDARITÉ !

Une solidarité entre ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas, les personnes en bonne santé et les malades, les jeunes et les vieux...

Chacun contribue selon ses moyens et chacun reçoit selon ses besoins. La Sécu profite à l'ensemble de la société parce qu'elle offre une cohésion sociale et permet, par exemple, un bon niveau de santé publique.

Soit un pot commun de plus de 70 milliards qui aide 11 millions de personnes !

Si la Sécu est un instrument fédéral, la 6<sup>e</sup> réforme de l'État en a transféré une partie vers les Régions (Wallonie-Bruxelles-Flandre). Il s'agit des allocations familiales et d'une partie des soins de santé. Ces matières sont donc, pour le moment, dans une période transitoire.



Répartition en %

**Quand les règles de son financement sont respectées**, il s'agit du meilleur rempart contre les inégalités et la pauvreté. Sans ce système, le risque de pauvreté toucherait près de 45 % d'entre nous (contre 15 % aujourd'hui au niveau belge, 18 % en Wallonie et près de 30 % à Bruxelles) !

La Sécu est de loin plus efficace et moins chère que tous les systèmes d'assurance privée.

### La Sécu, notre héritage !

La Sécurité sociale n'a pas toujours existé. C'est une création qui remonte au 19<sup>e</sup> siècle et qui est issue du mouvement ouvrier et de ses combats.

Sur fond de crise et de grandes grèves, les travailleurs se sont alors organisés pour venir en aide aux retraités, aux malades, à ceux qui perdaient leur emploi. Les travailleurs versaient volontairement une part de leur salaire dans un pot commun, c'était de la solidarité à l'état pur !

Ce système a évolué au fil du temps. De conquêtes sociales en négociations avec les patrons et le gouvernement, syndicats et mutuelles se sont battus pour étendre le système. Et c'est avec le Pacte social, signé par les syndicats, les employeurs et le gouvernement, à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, que la Sécurité sociale telle que nous la connaissons aujourd'hui a vu le jour : un système complet d'assurances sociales, régi par l'État et les interlocuteurs sociaux (patronat, syndicats et mutuelles), sur base de cotisations obligatoires.

Pour en finir avec les idées reçues, la FGTB wallonne et le CEPAG lancent une campagne intitulée « Ceci n'est pas un trou ! »

Découvrez et partagez, sans plus tarder, la capsule vidéo sur le site : <http://www.cecinestpasantrou.be/>



## Bruxelles fête son 1<sup>er</sup> mai

*La fête des travailleurs, c'est le rendez-vous de printemps incontournable de la gauche bruxelloise. Chaque année, sous l'égide de la FGTB, elle rassemble sur la place Rouppe, citoyens, associations, mutualités, organisations politiques et syndicales (rouges !) pour un après-midi fraternel. La CGSP-Bruxelles sera de la partie !*

### Le 1<sup>er</sup> mai à l'origine...

Rares sont ceux qui connaissent encore l'origine et le sens de cette fête qui remonte au XIX<sup>e</sup> siècle et aux conséquences sociales de la Révolution industrielle et de l'avènement du salariat. Elle est intimement liée aux combats du mouvement ouvrier pour obtenir la journée de huit heures.

En 1884, lors du IV<sup>e</sup> congrès de l'*American Federation of Labor* (AFL), les principaux syndicats ouvriers des États-Unis s'étaient donné deux ans pour imposer aux patrons la limitation de la journée de travail à huit heures. Ils avaient déposé cette revendication le 1<sup>er</sup> mai.

Deux ans plus tard, la plupart des travailleurs obtiennent satisfaction. Mais d'autres sont contraints de partir en grève pour forcer leur employeur à céder. Ils sont près de 340 000 dans le pays et leur mouvement, réprimé par la police, donne lieu à des heurts violents.

À Chicago, ville industrielle qui connaissait l'essor le plus marqué, les tensions ont débouché sur des violences provoquant des morts et des blessés. En 1888, l'AFL a décidé d'organiser une manifestation le 1<sup>er</sup> mai de chaque année pour commémorer ces événements dramatiques.

En Europe, les revendications sociales des travailleurs pour l'amélioration de leurs conditions d'existence répondent aux mêmes préoccupations. C'est à Paris, en 1889, que le congrès de la deuxième Internationale vote une résolution pour une démonstration internationale de travailleurs en vue de revendiquer la journée de travail de 8 heures. Et puisqu'en Amérique on manifestait le 1<sup>er</sup> mai, cette date fut également retenue. Le 1<sup>er</sup> mai 1890, des dizaines de milliers de travailleurs européens marchèrent dans les rues pour réclamer la journée de 8 heures. En 1891, le congrès de l'Internationale à Bruxelles a décidé que dorénavant des manifestations auraient lieu chaque 1<sup>er</sup> mai, à l'appui des revendications de la classe ouvrière.



### Un symbole très actuel

Si le 1<sup>er</sup> mai est devenu depuis des décennies une fête conviviale et fraternelle, il ne faut pas perdre de vue ses origines et motivations initiales car elles entretiennent un lien remarquable et cohérent avec notre combat actuel pour une réduction collective du temps de travail. Aujourd'hui, il ne s'agit plus seulement de trouver de meilleurs équilibres entre les différents temps de nos journées de travail, mais de partager le travail pour mieux répartir les richesses et faire reculer le chômage et les exclusions. C'est le projet de société qui répond de la façon la plus pertinente aux enjeux d'aujourd'hui. Repensons-y et défendons-le en le replaçant dans la perspective de nos combats. Mais place à la fête ! Ce 1<sup>er</sup> mai, place Rouppe, soyez les bienvenus sur le stand de la CGSP-Bruxelles !

*Rudy Janssens  
Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles*

[www.cgspacod.brussels](http://www.cgspacod.brussels)

### PROGRAMME

**14h** : Meeting - auditorium de la CGSP – place Fontainas avec :

- Jef Baeck, président de la fédération des Mutualités socialistes du Brabant ;
- Yvan Mayeur, bourgmestre de la Ville de Bruxelles ;
- Philippe Van Muylder, secrétaire général de la FGTB-Bruxelles ;
- Rudy Janssens, secrétaire général de la CGSP-Bruxelles et président de la FGTB-Bruxelles.

**14h45** : Cortège - avec la *Fanfare Jour de Fête*

**15h** : Stands, concerts, animations de rue avec le *Magic Land Théâtre* - place Rouppe

**20h** : Fin des festivités...

Infos : [www.fgtbbruxelles.be](http://www.fgtbbruxelles.be) ; tél. 02 552 03 57

**Attention** : pour des raisons de sécurité les sacs à dos ne seront pas autorisés dans l'enceinte des concerts.



## ÉTAT FÉDÉRAL : LA FIN D'UN SYMBOLE !

Ce 17 mars 2017, le couperet est tombé. Le Conseil des Ministres a marqué son accord pour la proposition de cession (cession, concession ou sous-traitance) des activités de fabrication de pièces de monnaie et des activités commerciales, à savoir les activités de la Monnaie Royale de Belgique, excepté les missions suivantes :

- la commande des pièces de circulation ;
- la répression de la fausse monnaie ;
- la représentation internationale de l'État belge, et
- toute autre mission qui serait confiée par la loi directement à la MRB.

Indépendamment du drame social que cela induit, quelques dizaines de travailleurs vont devoir être reclassés et à ce jour aucune piste sérieuse n'est encore proposée, ce sont à nouveau des emplois de qualité qui disparaissent, sans licenciement sec nous dit-on, mais cela s'ajoute aux milliers d'emplois déjà perdus depuis ces dernières années dans la Fonction publique fédérale, indépendamment des glissements de personnels imputables aux différentes réformes de l'État.

Nous sommes inquiets tant pour celles et ceux qui devront changer de jobs que pour les quelques travailleurs qui resteront à la MRB, car que sera l'avenir de ces derniers avec si peu de moyens ?

Il s'agit de **la suppression pure et simple d'un symbole fort de l'État « Belgique »**, qui disparaît alors qu'il était plus que rentable, les audits des comptes annuels de la Monnaie Royale de Belgique en attestent.

Alors est-ce un choix budgétaire ou politique sachant qu'une certaine composante de la coalition fédérale a toujours à son agenda une plus grande autonomie, voire l'indépendance de la Flandre ?

Nous faut-il prendre pour argent comptant les déclarations tendant à nous faire croire que leurs revendications seraient au placard jusqu'à la fin de la législature ?

Une chose est sûre, ce gouvernement continue délibérément de saper les piliers de la solidarité que sont les soins de santé et la sécurité sociale fédérale.

Les modifications en matière de pension privilégiant le recours au second pilier de pension (assureurs privés) au motif que les pensions légales (premier pilier) ne seraient plus payables à terme, en sont un exemple.

Or il ne s'agit ni plus ni moins que de choix politiques. À quand une répartition équitable de l'impôt sur tous les revenus quelles que soient leurs origines (travail, placement...).

Ce gouvernement de droite a fait le choix très clair de privilégier les nantis au détriment du plus grand nombre, nous osons croire que chacun s'en souviendra dans les isolements lors des prochaines élections.

Le patronat et le gouvernement ne cessent de nous traiter de ringards, mais comme l'a dit récemment le Camarade Marc Goblet, Secrétaire général de la FGTB : « *Si pour être moderne, il faut accepter la moindre régression sociale, alors je ne serai jamais moderne !* »

Le progrès social c'est parfois simplement pouvoir dire NON à la perte de conquêtes sociales. N'oublions jamais que des gens sont morts pour ces avancées sociales et que le devoir des négociateurs c'est d'assurer un avenir meilleur pour toutes et tous, pas un repli sur soi et une course effrénée à la performance individuelle...

*R. Vansaingele*

## SPF AFFAIRES ÉTRANGÈRES

## Solidarité internationale « bafouée » ?

*La « modernisation » de la Coopération au Développement belge inquiète le personnel et les syndicats du secteur !*

### 1. Au niveau gouvernemental...

La coalition MONACO avait dans ses cartons de « **moderniser** » la Coopération au Développement Belge. Une « **modernisation** » que le Ministre Alexander De Croo actuellement en charge qualifie de réforme la plus importante depuis le démantèlement, fin des années « 90 », de l'AGCD (Administration générale de Coopération au Développement). Cette époque avait vu la création de la Coopération Technique Belge (CTB), l'organe exécutif de la coopération gouvernementale, et l'intégration de l'AGCD, qui est devenue Direction générale de la Coopération au Développement (DGD), au sein du SPF Affaires Étrangères.

Si la CGSP n'est évidemment pas rétive aux « améliorations », loin s'en faut, elle reste, néanmoins, sur ses gardes. Ces réformes s'appuient sur **une logique d'austérité** visant à enfermer la coopération au développement dans un **carcan idéologique néolibéral** dont l'objectif est par définition de déshabiller voire de privatiser la Fonction publique.

Une chose est sûre : le budget de la Coopération au Développement touche le fond. Entre 2007 et 2017, le budget du SPF (une composante de la Fonction publique fédérale) aura été ponctionné de 11 % et l'effectif du personnel raboté de 20 %. L'état opère également des coupes claires dans les budgets de la coopération gouvernementale. Dans les pays partenaires, des contrats en cours ont été résiliés et les budgets disponibles « rabotés ». Les programmes dits du Nord, gérés par la CTB (tels que « Infocycles », « Annoncer la couleur » et « Trade for

Development »), ont eux aussi subi le même sort. Le résultat de ces économies draconiennes est que, pour l'heure, la CTB est en faillite virtuelle et que des licenciements secs ne pourront sans doute pas être évités !

Le sous-secteur Affaires Étrangères et Coopération au Développement, lequel regroupe les comités CGSP du SPF et de la CTB, suit ce « **chantier de la modernisation** » de très près depuis octobre 2014. Pendant tout ce temps, nous avons réussi à préserver le front commun syndical. Car le personnel est et reste très logiquement inquiet ! C'est dans ce contexte que le front commun syndical a été entendu en mars 2016 lors d'une audition au Parlement. Le gouvernement entend transformer la CTB en BDA (Belgian Development Agency), affublé depuis du petit nom de... ENABEL. La réforme, concoctée dans des arrières-boutiques de cabinets, de directions et de conseils d'administration, témoigne d'une absence manifeste de transparence et de concertation avec le personnel des deux institutions. La devise de la réforme est reconnaissable : « flexible and lean », faire plus avec moins et externaliser là où c'est possible.

En janvier 2017, l'Autorité a convoqué un comité de secteur VII avec un seul point à l'ordre du jour, à savoir le projet de loi portant création de la BDA. Le front commun syndical a notifié un désaccord largement motivé, essentiellement dicté par l'absence flagrante de garanties robustes en matière d'emploi et de sécurité d'emploi à la CTB. À noter, cependant, que la nouvelle loi relative à la BDA aura également une incidence sur le personnel du SPF, qu'il soit occupé au siège central ou

dans le réseau des postes. Le projet de loi est **actuellement** soumis au Conseil d'État et il sera ensuite envoyé au Parlement après une deuxième lecture au Conseil des Ministres. La CGSP reste sur ses gardes et continuera à suivre très attentivement ce dossier de modernisation parce que le personnel de la CTB et du SPF est – et cela se comprend – particulièrement inquiet. À suivre donc...

### 2. Au niveau non gouvernemental...

La coopération non gouvernementale est aussi en phase de « **modernisation** » avec, eh bien oui, son cortège de coupes claires dans les subsides. Les travailleurs des ONG sont en colère et ils l'ont clairement fait savoir lors de la manifestation du secteur non marchand qui a eu lieu à Bruxelles en mars 2017. Un tract du SETCa-CNE intitulé « Économies dans la coopération au développement : le fond est atteint » y a été distribué pour exprimer cette colère. Parce que les économies dramatiques ont d'ores et déjà des conséquences pour leurs partenaires dans le Sud, pour leur fonctionnement et pour le personnel ! « On n'a rien pour rien » Monsieur le Ministre !

### 3. Du travail décent ?

Qui plus est, l'ensemble du secteur est aussi « affecté » par une « **modernisation** » de la sécurité sociale d'outre-mer. Les droits de pension du personnel sur le terrain ont été amputés de 30 % d'un seul coup (mieux que « trait »), sans la moindre concertation. De plus, une hypothèque pèse aussi sur le droit aux allocations de chômage des coopérants et des collaborateurs expatriés...

#### 4. Le front commun syndical tient le coup

Les velléités gouvernementales d'opérer des réformes aveugles ont conduit au renforcement d'un front commun au SPF et à la CTB, porté par les trois centrales. Ce front est une épine dans le pied des décideurs politiques qui

ont déjà tenté à plusieurs reprises de le faire éclater. En vain ! Afin de structurer de façon ciblée l'opposition à cette néfaste « **politique de modernisation** » néolibérale, des accords ont été passés entre la CGSP, le SETCa et FOS. FOS est l'ONG de l'action commune socialiste en Flandre. FOS, Solidarité Socialiste et IFSI (ASBL

de la FGTB qui s'occupe de la coopération au développement) vont lancer très prochainement un ambitieux programme commun 2017-2021 sur le thème du « travail décent » avec des subsides de la DGD. À suivre aussi donc...

K. Sissau

## SPF INTÉRIEUR

### Centres d'appels d'urgence : pas des robots !

*Dans les centres d'appels d'urgence, le manque d'effectif se généralise*

Les agents sont confrontés à une charge de travail extraordinaire et grandissante. Ils accumulent les heures supplémentaires anormalement. Des congés leur sont refusés. Sans remédiation rapide, ils s'exposent à un surmenage inévitable et de là à un risque d'absence de longue durée qui ne résoudrait en rien la situation actuelle. Certains collègues ont déjà cédé à l'épuisement.

Depuis octobre 2016, les délégations syndicales n'ont pas manqué de rappeler à la direction les remplacements à prévoir. Au 101 de Liège, plusieurs départs à la pension et pour réorientation professionnelles<sup>1</sup> sont prévus. Sur le cadre minimum des 45 calltakers prévus pour assurer un service continu, il n'en restera en septembre que 34 maximum pour répondre aux appels d'urgence de la police. Liège n'est hélas pas un cas isolé (voir encadré). Pour les mettre à nouveau en garde et réclamer un renfort immédiat, les agents du 101 de Liège ont adressé un courrier à leur hiérarchie et au ministre Jambon.

À ce jour, tous ont accusé réception du courrier, seul le directeur de la Sécurité civile y a répondu. Il annonce qu'il n'y a pas de marge budgétaire pour des recrutements avant juin au plus tôt ; un monitoring doit alors réévaluer cette marge. Il ne voit dès lors que deux possibilités : soit obtenir un crédit supplémentaire, soit faire diminuer le nombre d'appels et la charge de travail. La deuxième option aurait selon lui plus de chances de réussite.

Les délégations ne sont pas dupes et croient que c'est délibérément que le ministre n'accorde pas le crédit pour recruter le personnel nécessaire et que le sous-effectif structurel lui sert d'alibi confortable pour justifier la mise en œuvre de son projet de pre-calltaking robotisé. Il prétend ainsi réduire significativement les délais de décrochage à

l'aide d'un répondeur avec un menu à options censé orienter l'appelant en détresse au bon service de secours.

Dans ce but, le ministre de l'Intérieur a fait réaliser une étude par l'Université de Mons. Il en juge les résultats prometteurs (10 secondes seraient gagnées en moyenne sur le délai de décrochage) et il souhaite poursuivre l'expérience en conditions réelles pour évaluer les résultats à la mi-année.

Cette étude, nous en avons appris l'existence par la presse<sup>2</sup> car le ministre n'a pas jugé utile d'en avertir les professionnels du calltaking d'urgence, encore moins de les impliquer dans l'élaboration de ses projets. Bien entendu, rien n'est dit sur les conditions dans lesquelles ont été réalisées cette étude, ni sur le type d'appels simulés ou sur la composition et la représentativité du maigre échantillon des 104 sujets qui ont participé à l'étude.

Nous ne sommes pas convaincus qu'un menu à options puisse considérablement faire diminuer le nombre d'appels ou notre charge de travail. Nous doutons également de l'opportunité d'un tel répondeur, évaluée par des experts en blouses blanches qui méconnaissent vraisemblablement la réalité professionnelle et les procédures de travail des centres d'appels d'urgence. Nous pensons de surcroît qu'il pourrait mettre en péril la sécurité de la population à l'instant le plus critique.

1. La profession connaît une forte rotation d'emploi, on annonce souvent à un nouveau collègue qu'il est là pour trois ans en moyenne.

2. Jambon : « Keuzemenu bij 112 werkt 10 seconden snelle », dans le quotidien *De Morgen* paru le 20/01/2017

Au décrochage d'un appel urgent, un automate ne peut se substituer à l'humain pour percevoir et évaluer le danger. Les premières secondes sont déterminantes pour signifier à l'appelant qu'il est pris en charge et pour le rassurer. Elles conditionnent l'appel entier et sont primordiales pour le déploiement de toute la chaîne de secours dont nous ne sommes que le premier maillon.

Non, notre métier n'est pas à robotiser. Inversement, nous ne sommes pas des robots. Il est vital pour la population que les cadres prévus soient complétés pour qu'un service ininterrompu puisse être maintenu.

#### • Calltaker 112, ça veut dire quoi ?

- Prise en charge des appels d'urgence venant de toute la province.
- Prestations de jours, de nuits et de week-end.
- Shifts de 12 heures, « cycle » habituel : 7h-19h, 19h-7h, jour de repos.
- Semaines flexibles jusqu'à 50 heures/semaine.
- Charge de travail variable et peu prévisible.
- Charge psychosociale importante : gérer son propre stress et celui des appelants, être le témoin contraint de leur détresse.
- Responsabilité civile et pénale engagées pour les actions prises ou omises lors d'un appel.

### Effectif dans les centres d'urgence en septembre 2016

Source : service du personnel HR112

CENTRES 101	PRÉVUS	OPÉRATIONNELS	SOUS-EFFECTIF
Bruxelles	51	26,1	-49 %
Louvain	28	20,4	-27 %
Anvers	45	34,5	-23 %
Namur	22	16,9	-23 %
Bruges	34	26,2	-23 %
Mons	52	40,5	-22 %
Gent	28	22,6	-19 %
Arlon	17	15	-12 %
Liège	45	41,7	-7 %
Limbouurg	22	20,4	-7 %
Wavre	17	17,6	4 %
<b>TOTAL</b>	<b>361</b>	<b>281,9</b>	<b>-22 %</b>

CENTRES 112	PRÉVUS	OPÉRATIONNELS	SOUS-EFFECTIF
Arlon	23	14,7	-36 %
Louvain	29	22	-24 %
Limbouurg	29	23,8	-18 %
Bruges	39	32,6	-16 %
Mons	49	43,6	-11 %
Gand	29	26,4	-9 %
Wavre	29	26,4	-9 %
Liège	38	35,6	-6 %
Namur	29	27,8	-4 %
Anvers	36	35,8	-1 %
<b>TOTAL</b>	<b>330</b>	<b>288,7</b>	<b>-13 %</b>

G. Hoppe

## SPF SÉCURITÉ SOCIALE

### DG HAN : solution provisoire ou tergiversation ?

*La CGSP-AMiO a pris acte de la décision prise le 14 mars 2016 par la Secrétaire d'État Zubal Demir d'un « retour provisoire au logiciel TETRA » qui conclut la mise en service, avec un an de retard, du logiciel CURAM*

Depuis de nombreux mois, la CGSP-AMiO n'a cessé d'avertir que de nombreux problèmes allaient survenir avec CURAM, sans être écoutée par la direction. En décidant le retour à CURAM, la Secrétaire a provisoirement donné raison à notre organisation.

Les actions récentes menées par les travailleurs et la CGSP-AMiO ont mis en lumière la situation catastrophique vécue par les personnes handicapées et par les agents de la DG HAN du SPF Sécurité sociale et le pouvoir politique devait bien trouver une solution fonctionnelle temporaire.

Avec le logiciel CURAM, il n'a pas été possible de traiter, dans de bonnes conditions, un dossier de droit pour une personne handicapée : l'outil allonge par exemple la fixation de rendez-vous auprès d'un médecin, en exigeant des clics à n'en plus finir pour encoder, corriger, valider etc. ... Les paiements n'ont pu être effectués avec ce programme comme c'était prévu en février et mars 2017 car les risques d'erreur étaient trop importants. Le simple fait d'établir une attestation reprenant les coordonnées d'un bénéficiaire et son droit n'est pas possible.

Faudra-t-il demain modifier les lois et arrêtés royaux pour les adapter aux possibilités du programme ?

Pour ce qui concerne la possibilité offerte aux personnes handicapées depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 d'introduire leurs demandes via la plate-forme « myhandicap », elle semble rendre la procédure accessible pour les personnes qui sont en mesure d'effectuer elles-mêmes les opérations en ligne mais elle ne tient pas compte de la situation informatique des médecins, ni des disponibilités réduites des

intervenants sociaux ou des CPAS. Là encore, le progrès annoncé n'est pas au rendez-vous...

Depuis l'arrêt fin décembre du système TETRA comme outil de travail pour la gestion des dossiers des personnes handicapées, plus aucune donnée n'y a été encodée ou modifiée et il faudra du temps pour remettre à jour l'application et rattraper le retard accumulé.

Il faudra donc bien que les agents fassent de gros efforts nécessaires pour récupérer trois mois de retard dus entièrement aux décisions de l'Autorité et de la firme privée, et ne pas pénaliser plus encore les usagers et leurs familles. Mais, tout, a sa limite ... Tout cela pour à peine 5 mois et la promesse d'un retour du logiciel CURAM en septembre ?

La CGSP-AMiO estime, au vu du produit présenté, des retards et des engagements budgétaires déjà encourus, que la poursuite des développements de l'outil CURAM, **avec une charge financière supplémentaire pour le SPF Sécurité sociale, n'est pas une solution stable et définitive.**

L'assemblée générale ouverte du 28 mars 2017 a confirmé cette position : l'immense majorité des travailleurs considère aujourd'hui l'outil comme non pertinent, non efficient et non souhaitable pour l'accomplissement des missions confiées au département.

Les dysfonctionnements et l'écartement par rapport aux prescrits du cahier des charges sont tellement nombreux qu'il est irréaliste, naïf, de penser que le travail à réaliser pour rendre CURAM simplement « utilisable » puisse être réalisé endéans les 5 prochains mois. Il faut rappeler que la

date initiale de mise en service de la nouvelle application était le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ! Et où en est-on aujourd'hui ? ...

Il est à espérer vivement que le personnel de la DG HAN et les personnes handicapées ne doivent pas revivre en septembre le même scénario que celui de janvier à mars et ses conséquences dramatiques : au mieux, des retards dans le traitement des dossiers et l'impossibilité de communiquer dans de bonnes conditions avec les citoyens, au pire, des fonctionnaires confrontés à des agressions venant de personnes désemparées et des personnes handicapées abandonnées sans droits et sans ressources pendant plusieurs mois...

La CGSP-AMiO continuera à soutenir les revendications du personnel de la DG HAN en veillant notamment aux respects des engagements pris par le Directeur général lors des comités de concertation, c'est-à-dire de pouvoir accomplir les missions dans de bonnes conditions de travail, avec des outils adéquats et sans devoir supporter des surcharges de travail et de stress qu'entraînent des décisions incompréhensibles du point de vue du sens commun.

Si la décision de poursuivre le développement de CURAM aboutissait finalement à un constat d'impossibilité d'utiliser ce logiciel (qui a déjà coûté plus de huit millions d'euros à l'État !), le temps serait alors venu de faire toute la lumière sur les étranges cheminements qui ont mené au fiasco : les responsabilités devront être pleinement assumées par ceux qui ont pris les décisions en ignorant délibérément, depuis plus de deux ans, les nombreuses mises en garde de la CGSP-AMiO.

*K. Sissau et C. Draguet*

## SECTEUR XVII – FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES – AIDE À LA JEUNESSE IPPJ, la grande réforme ?

*Le Ministre Madrane a présenté, dernièrement, son plan de personnel à l'ensemble du personnel des IPPJ. Celui-ci fut conjointement préparé avec l'Administration de l'Aide à la Jeunesse*

### 1. Ce qui change ?

Le diagnostic sera réalisé à Saint-Hubert et ce pour toute situation entrante et réorientation vers les autres IPPJ si nécessaire.

Le time-out se fera, outre Saint-Servais, dans les autres sites à l'exception de Fraipont. Il concernera les situations difficiles rencontrées en IPPJ ou dans les services subventionnés. Quid du renfort annoncé pour assumer les missions confiées à cette structure ?

Une formation adaptée devrait se mettre en place pour le personnel IPPJ entrant dans le cadre de la réforme appelée le « *continium* » des situations de jeunes ayant commis des faits qualifiés d'infraction (FQI).

À long terme, Saint-Hubert devrait être transféré à Saint-Servais tandis que les jeunes dessaisis (filles & garçons) devraient être transférés à Jumet. Enfin, une IPPJ verrait le jour à Bruxelles.

La garantie est que le processus se ferait avec l'ensemble du personnel, que la **mobilité** se ferait sur base volontaire, et ce en fonction des différentes approches proposées.

Ce phasage s'étalerait jusqu'en 2025, dans le cadre d'un Master plan qui doit être présenté aux organisations syndicales.

### 2. Qu'en penser ?

La **CGSP**, après avoir pris avis avec ses affiliés, ne remet pas en cause le projet, qui en soit, répond à une demande de clarification quant aux missions dévolues au service public.

La **CGSP** se réjouit de la suppression de missions qui lui étaient dévolues et que la Ministre précédente avait confié à des services subventionnés (ASBL) créés à cet effet.

La **CGSP** prend note que l'intérêt des travailleurs sera sollicité au niveau pédagogique mais surtout sur la mobilité volontaire du personnel.

La **CGSP** s'interroge sur les mises en phases dépassant la législature et qui devront être mise en place par un autre Ministre, donc un autre gouvernement. Ce dernier pourrait tout remettre en cause si son programme différait...

Enfin, la **CGSP** entend avoir des éclaircissements sur le SAMIO et l'API car les statuts sont très différents (tant barémique que pédagogique) et ce même avec le renfort annoncé.

Bref, tout en restant **positifs**, soyons **vigilants**...

*S. Streel et P. Vega*



**30% de réduction**  
pour les affiliés CGSP  
sur la nuitée sur base du prix affiché



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - [reservation@casteldepontalesse.be](mailto:reservation@casteldepontalesse.be) - 082 22 28 44 - [www.casteldepontalesse.be](http://www.casteldepontalesse.be)

## SECTEUR XVII – FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES – PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

### Communiqué de presse

Veillez trouver ci-dessous le communiqué de presse en front commun des secteurs AMiO et Admi qui a été transmis à la presse en date du 24 mars 2017.

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE



**ALORS QUE** le personnel est en diminution constante, et particulièrement le personnel des niveaux 2 et 3 (possédant un certificat de l'enseignement secondaire ou secondaire inférieur, c'est-à-dire celui qui coûte le moins cher).

**ALORS QUE** les salaires les plus bas frôlent le minimum vital (travailleurs pauvres).

**ALORS QUE** le gouvernement de la Communauté française se dit désargenté et incapable de faire un effort pour améliorer leur situation.

... Il sort du chapeau 1 229 000 euros par an pour engager une cellule d'experts contractuels à des niveaux jamais vus, avec en plus une allocation tournant autour des 12 000 euros par an et par personne ! Pour ce faire, il a changé les règles d'engagement du personnel contractuel, contre l'avis des organisations syndicales.

#### **Et pour quoi faire ? Pour mettre en œuvre le Pacte pour un enseignement d'Excellence !**

Comme si l'on ne pouvait pas trouver, parmi les cadres et le personnel de l'Administration générale de l'Enseignement, des personnes capables de piloter cette réforme avec leur salaire normal, quitte à les remplacer dans leurs fonctions habituelles et à renforcer les équipes...

Curieuse vision du service public, alors que l'affaire Publifin ne cesse de défrayer la chronique !

Cette cellule sera supervisée par Frédéric Delcor, Secrétaire général du Ministère de la Communauté française, mandataire, et Laurence Weerts. Nous resterons particulièrement vigilants sur les désignations qui seront opérées aux différents postes et particulièrement à celui de responsable de cette cellule au terme de la législature.

Comment ne pas démotiver le personnel de la Communauté française qui effectue au quotidien des tâches parfois ingrates comme la fixation et la liquidation des traitements des personnels de l'enseignement, qui subit une pression énorme à cause de la réduction des effectifs et de la vétusté des programmes informatiques, et qui aurait bien besoin de reconnaissance, de nominations et de salaires décents !

Stéphane STREEL  
Secrétaire fédéral AMiO

André GILLES  
Secrétaire général Admi

Christian GROOTJANS  
Secrétaire général Para-Bru

*S. Streel*



### Politiques de l'extrême centre

« Les écosystèmes mondiaux se délitent, l'État social s'écroule, l'économie réduite à la finance s'aliène, les repères philosophiques se perdent. C'est un cri du cœur plus qu'une question, "Qu'est-ce que je peux faire, moi ?", sur lequel s'achève inmanquablement toute conférence sur les maux de l'époque. Si elle annonçait jadis l'amorce d'une réflexion pour un ordre nouveau, la question "Que faire" est désormais rhétorique : confirmez-moi que je n'y peux rien, car je ne me sens pas la force d'assumer l'acte de résistance que les circonstances exigent. On cherche pitoyablement un de Gaulle à l'appel de qui répondre, un Gandhi à imiter en masse - mais toujours dans son coin. À ce stade de la dérégulation politique, que faire, en effet ? Cesser de s'indigner et passer à la question suivante. Travailler sans fin à une synthèse des causes valables, s'organiser au-delà des esprits de chapelle et des replis sectaires, moquer l'idéologie, réduire à des objets de la pensée les termes que la propagande cherche à inscrire au siège de la subjectivité, transcender les modalités d'organisation hégémoniques, et s'essayer à des formes instituées qui nous ressemblent. Radicalisez-vous ! »

**Alain Deneault** est un philosophe canadien, actuellement directeur de programme au Collège international de philosophie à Paris. Il est l'auteur de *Médiocratie*.

**Alain Deneault, *Politiques de l'extrême centre*, Lux Éditions, Montréal, mars 2017, 100 p., 6,50 €.**

## TRIBUNE

### Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités - Dans nos régionales
- 3 / Édito • Il faut apprendre de nos erreurs !
- 4 / Dossier • Allocation universelle : cheval de Troie du démantèlement de la sécurité sociale ?
- 7 / Sécurité sociale • Ceci n'est pas un trou ! La sécurité sociale expliquée à ma petite fille
- 8 / IRB • Bruxelles fête son 1<sup>er</sup> mai

[www.cgspwallonne.be](http://www.cgspwallonne.be)

## SOMMAIRE

### Infos AMiO

- 9 / Édito • État fédéral : la fin d'un symbole !

### Fédéral

- 10 / SPF Affaires étrangères • Solidarité internationale « bafouée » ?
- 11 / SPF Intérieur • Centres d'appels d'urgence : pas des robots !
- 13 / SPF Sécurité sociale • DG HAN : solution provisoire ou tergiversation ?

### Fédération Wallonie-Bruxelles

- 14 / Secteur XVII - Aide à la jeunesse • IPPJ, la grande réforme ?
- 15 / Secteur XVII - Personnel de la Communauté française Communiqué de presse

- 16 / À lire

[www.cgsp-amio.be](http://www.cgsp-amio.be) ou [www.cgsp-ministeres.be](http://www.cgsp-ministeres.be)